

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
 Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-0-10

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE EN VUE DE CESSIION

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la présente délibération fixe le déclassement du domaine public d'une parcelle d'environ 399 m2, longeant le trottoir de la rue des Erables, et bordant la parcelle A429, commune Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant que cette partie de la parcelle sera vendue au bailleur social 3F Normandie à l'euro symbolique, dans le cadre d'un projet de reconstruction de logements sociaux sur la même emprise,

Considérant l'avis favorable de la Commission n°3 « Urbanisme, travaux, patrimoine, cadre de vie » en date du 5 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le déclassement partiel du domaine public d'une parcelle d'une superficie d'environ 399 m2, sise rue des Erables, en bordure de la parcelle A429, commune de Saint-Nicolas d'Aliermont
- Dit que la régularisation et la division parcellaire seront précédées d'une étude effectuée par un géomètre, en vue d'une immatriculation par le service des domaines,
- Dit que cette parcelle déclassée sera vendue au bailleur social 3F Normandie, au prix d'un euro symbolique, dans le cadre de son projet de reconstruction de logements,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, de signer tout acte et tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise Mme le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte en tant qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat